



Représentation du sanctuaire du désert. Au centre, l'autel des sacrifices. Au fond la salle sainte et le saint des saints. La fumée qui monte est celle de l'autel d'encens.

Le livre du Lévitique

Interdit du sang et des graisses

Les règles dites de cacherout s'inscrivent dans la catégorie des 'houkim, les décrets divins qui ne sont justifiés ni par un événement historique ni par la vie en société. De ce fait beaucoup d'interdits n'ont pas d'explications rationnelles à première vue. C'est le cas de l'interdit du sang et de certaines graisses. Pour le juif pratiquant, la cacherout constitue une discipline de vie.

ויקרא פרק ג

(יז) חֲקַת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל מוֹשְׁבֹתֵיכֶם כָּל חֶלֶב וְכֹל דָּם לֹא תֹאכְלוּ:

רשב"ם

(יז) בכל מושבותיכם כל חלב וכל דם לא תאכלו - אפילו בכל מושבותיכם שנאכלין חולין ואין שם קרבן וחלב ודם למזבח:

Lévitique chapitre 3

17- Loi perpétuelle pour vos générations, dans toutes vos demeures: toute graisse et tout sang, vous vous abstenrez d'en manger.

Rachbam (1080 – 1160)

Toute graisse et tout sang, vous vous abstenrez d'en manger : même dans vos demeures où vous consommez de la viande profane où la viande, la graisse et le sang ne sont pas approchés sur l'autel.

Note

Pour Rachbam, ce verset vient élargir l'interdit du sang et de certaines graisses à toute viande, et pas seulement à la viande offerte en sacrifice.